

Séance du mardi 23.09.2014

Question simple

14-QUE-025

"Quel est le bilan de la coopération en matière de formation policière civile et militaire à l'Académie de police du Chablais après 10 ans ?"

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En 2004, le Canton de Vaud signait avec la Confédération une convention de collaboration pour la formation policière civile et militaire. Cette convention marquait le premier pas du projet SYNERSEC, lequel a pour but d'exploiter toutes les synergies possibles, et d'optimiser les coûts d'investissement et d'exploitation de la formation policière civile et militaire.

Ce projet a notamment permis de lancer, le 01.03.2005, l'Académie de police du Chablais. Celle-ci forme aujourd'hui tous les agents des polices cantonales et municipales du Canton de Vaud et du Canton du Valais, auxquels s'ajoutent depuis 2010 un certain nombre d'agents de la Police militaire (Sécurité Militaire) et, dès cette année, les agents de la Police des transports (Police CFF).

Après 10 ans de convention et quatre années de formation commune entre police civile et militaire, il serait intéressant de connaître aujourd'hui le bilan de cette collaboration, notamment savoir si les synergies entre activités de police civile et activités de police militaire sont réelles, si le passage d'un agent de la police militaire vers un corps de police civile (et inversement) est réellement fluide, et si les collaborations entre polices civile et militaire en cas d'opérations communes sont plus simples.

Il serait en outre intéressant de savoir si le Canton de Vaud a engagé au sein de la Police cantonale des agents de la Police militaire, et quel bilan il en tire, notamment pour l'avenir.

Aussi je pose la question simple suivante au Conseil d'Etat.

Quel est le bilan que tire le Conseil d'Etat après 10 ans de convention de formation policière civile et militaire avec la Confédération, notamment en termes de synergies entre activités de police civile et militaire, en termes de fluidité du passage de la police militaire vers un corps de police civile (et inversement), en termes de collaborations en opérations, et en termes d'engagements au sein de la Police cantonale ?

Merci de nous renseigner !

Chavannes-près-Renens, 23.09.2014

Alexandre RYDLO, Député socialiste